A D M 47
Amicale des Maires
de Lot-et-Garonne

Agen, le 3 Février 2015

Le Président
de la Commission des Communes Rurales

Mesdames et Messieurs les Maires
des <u>Communes de 0 à 2 000 habitants</u>

Chers (es) collègues,

Il existe depuis le 1986, au sein de notre Amicale, une Commission des Communes Rurales, regroupant les Communes de 0 à 2 000 habitants.

Conformément à l'Article 8 de nos Statuts (modifiés lors de l'Assemblée Générale du 21 Octobre 2000) « *le collège des Maires désigne, lors du renouvellement général des Conseils Municipaux, à la Première Assemblée Générale regroupant cette catégorie de communes* :

- Un Président,
- Deux Vice-Présidents (pour les communes de – 250 habitants)
- Un Vice-Président (pour les communes de 250 à 700 habitants)
- Un Vice-Président (pour les communes de 700 à 2 000 habitants)

Nous avons attendu que les échéances électorales soient passées pour installer cette Commission. Je vous propose donc de la réunir le :

SAMEDI 21 Février 2015 - 9 H 30
au Temple sur Lot - Salle « Josiane Mascarin »

Ordre du Jour

• **Accueil par M. Daniel BAECHLER,** Maire du Temple sur Lot
• **Ouverture de la réunion par M. Jean-Louis COUREAU – 1er Vice-Président – ADM 47**
• Désignation du Président et des Vice-Présidents de la Commission des Communes Rurales
• Allocution du Président de la Commission des Communes Rurales

<u>Les Interventions</u>

◆ **Mme Isabelle MAINCION** – Maire de La Ville aux Clercs – Conseillère Régionale
«Les enjeux de la restauration scolaire en milieu scolaire »
Présentation du suivi des travaux du Conseil National de l'Alimentation

◆**Mmes FERRUCCI et VIDAL (INTERFEL)-**Interprofession Nationale des fruits et légumes frais
« Présentation des différentes actions en faveur des collectivités territoriales »

◆ **CNFPT**
Présentation de la formation « Bien manger dans ma petite cantine »
« Sensibiliser les acteurs des restaurations scolaires communales »

<u>Questions diverses</u>

Il me serait particulièrement agréable que chacun d'entre vous puisse participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, se fasse représenter.

Je vous remercie de retourner votre bulletin d'inscription à l'Amicale des Maires, soit par courrier soit par fax : 05.53.69.48.59.

Je vous prie de croire, Chers (es) Collègues, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Henri TANDONNET,
Maire de Moirax – Sénateur de Lot et Garonne

Hôtel de Ville d'AGEN Mairie-Annexe - Place Dr Pierre Esquirol - 47916 AGEN Cedex 9
☏ - 05 53 69 47 20 - Fax 05 53 69 48 59 - - www.adm47.asso.fr - e.mail : adm47@-agen.fr